

Nombre de conseillers élus :
15

Séance ordinaire du 7 avril 2025
à 18h00

Conseillers en fonction :
15

Sous la Présidence de M Bruno EYDER, Maire

Conseillers présents et
représentés :
15

Membres présents : MM ANDRIC Nicolas, BAAS René, BLANCHE
Éric, FOESSER Christian, MEYFROIDT Olivier, RAULIN Bernard,
WETLEY Jean-Philippe. MMES FEIBEL Anne, HOMMEL Laurence,
KOPP Catherine, LACOUTURE Agathe, SEYFRITZ Anne-Marie,
WEBER Véronique.

Absents excusés : MME MAETZ Mélanie (procuration à SEYFRITZ
Anne-Marie ; M BAAS René (procuration à FOESSER Christian à partir
du point 18/25).

Secrétaire de Séance : SEYFRITZ Anne-Marie

Date de convocation : 1 avril 2024

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 FEVRIER 2025

Le Conseil Municipal,
Par 14 voix POUR et 1 NON-PARTICIPATION pour absence (Weber V)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 17 février 2025.

11/25 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2024 qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice	1 041 938,12 €
Recettes de l'exercice	1 413 938,24 €
Excédent de l'exercice	372 000,12 €
Excédent antérieur reporté	39 533,14 €
Excédent de clôture	411 533,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice	908 379,79 €
Recettes de l'exercice	708 880,63 €
Déficit de l'exercice	199 499,16 €
Excédent antérieur reporté	629 774,77 €
Excédent de clôture	430 275,61 €

SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE DE 841 808,87 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Anne-Marie SEYFRITZ, Adjointe au Maire, propose l'adoption du compte administratif 2024 tel qu'il a été présenté.

Après avoir examiné les comptes de la Commune,

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE le compte administratif 2024.

12/25 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE le compte de gestion 2024 de Monsieur le Receveur-Percepteur d'Erstein.

Identique au compte administratif 2024, il présente :

Un excédent de fonctionnement de	411 533,26 €
Un excédent d'investissement de	430 275,61 €
Soit un excédent global de clôture de	841 808,87 €

13/25 AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

CONSTATANT que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Fonctionnement : **411 533,26 €**
- Investissement : **430 275,61 €**

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

Après délibération,

Par 10 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Baas R, Kopp C, Lacouture A, Weber V) et 1 voix CONTRE (Foesser Ch)

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 du budget principal d'un montant de **411 533,26 €** comme suit :

- en recettes d'investissement, compte 1068, du budget primitif 2025 pour un montant de 360 000.00 €.
- le solde, soit **51 533,26 €**, en recettes de fonctionnement du budget primitif 2025, compte 002.

14/25 FIXATION DES TAUX DES TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 et L2331-3-a) -1°,
Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,
Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
Vu l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'impositions des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2024 ;
Vu les taux fixés par délibération n° 21/24 en date du 8 avril 2025, pour mémoire :
- | | |
|---|---------|
| ○ Taxe foncière bâti | 24,41 % |
| ○ Taxe foncière non bâti | 42,77 % |
| ○ Contribution Foncière des Entreprises (CFE) | 19,79 % |

Considérant la revalorisation importante des bases d'imposition en 2025

Considérant qu'à compter de l'année 2023 un taux de taxe d'habitation **sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale** doit à nouveau être voté

Considérant qu'à la suite de la suppression totale de la taxe d'habitation en 2023 prévue par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 les taux de taxe d'habitation ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022, soit à **17,16 %** pour la Commune d'ALTORF,

Considérant le contexte budgétaire difficile et suivant la volonté de la Commune de poursuivre son programme d'équipements sans pour autant alourdir les charges reposant sur les contribuables

Après débat, sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à ceux de l'année 2024 et de les reconduire à l'identique sur 2025 soit :**

Taxe foncière bâti	24,41 %
Taxe foncière non bâti	42,77 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	17,16 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	19,79 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

15/25 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de budget primitif 2025.

1) Section de Fonctionnement :

Le Conseil Municipal

EXAMINE et VOTE le projet de la **section de fonctionnement** du budget primitif 2025, comme suit :

DEPENSES				RECETTES			
Chap	Libellé	Proposition	Vote	Chap	Libellé	Proposition	Vote
011	Charges à caractère général	429 415,00 €	Par 12 voix POUR, 1 ABSTENTION (A Lacouture) et 2 voix CONTRE (R Baas, Foesser Ch)	002	Excédent fonctionnement reporté	51 533,26 €	Par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Foesser Ch)
012	Charges de personnel	376 700,00 €		013	Atténuation de charges	1 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	251 960,00 €		70	Produits des services	50 600,00 €	
66	Charges financières	27 000,00 €		73	Impôts et taxes	61 549,00 €	
67	Charges spécifiques	1 000,00 €		731	Fiscalité locale	1 043 994,00 €	
68	Dotations aux provisions	500,00 €		74	Dotations et participations	366 244,74 €	
014	Atténuation de produits	157 000,00 €		75	Autres produits de gestion courante	27 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	3 080,00 €		77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	
023	Virement section investissement	356 766,00 €					
				78	Reprises sur prov	500,00 €	
	TOTAL	1 603 421,00 €		TOTAL	1 603 421,00 €		

2) Section d'investissement :

Le Conseil Municipal

EXAMINE et VOTE, le projet de la section d'investissement du budget primitif 2025, comme suit :

DEPENSES				RECETTES			
Op	Libellé	Proposition	Vote	Op	Libellé	Proposition	Vote
11	Terrains (échange)	2 000,00 €	A l'unanimité des membres présents et représentés	024	Cession camionnette	5 000,00 €	A l'unanimité des membres présents et
12	Mise à jour SUP et révision PLU	17 878,00 €					
14	Acquisition matériel	84 300,00 €		Par 10 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Andric N, Ch Foesser, Kopp C, Lacouture A, Weber V)			
215	Divers bâtiments	1 392 000,00 €	Par 13 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Kopp C, Weber V)	215	Divers bâtiments	783 219,00 €	

220	Groupe scolaire et périscolaire	831 900,00 €	A l'unanimité des membres présents et représentés	220	Subv NGS	471 000,00 €	représentés
300	Travaux voirie	30 000,00 €	Par 10 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Andric N, Kopp C, Raulin B, Weber V) 1 voix CONTRE (Foesser C)	300	Subv caméras	5 000,39 €	
301	Amén espaces publics	47 500,00 €	Par 11 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Feibel A, Lacouture A) 2 voix CONTRE (Foesser C, Weber V)	301	Subv aire jeu et synthétique	317 212,00 €	
360	Travaux éclairage	27 700,00 €	Par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Wetley JP)				
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	105 000,00 €	A l'unanimité des membres présents et représentés	001	Excédent investissement reporté	430 275,61 €	
Chap 204	Subv d'équipements	1 000,00 €		Chap 10	Dotations fonds réserves	560 000,00 €	
Chap 165	Dépôt et caution	2 000,00 €		Chap 021	Virement section fonction	356 766,00 €	
				Chap 040	Opération d'ordre	3 080,00 €	
				Chap 16	Caution	2 000,00 €	
TOTAL		2 541 278,00 €		TOTAL		2 933 553,00 €	

16/25 M57 - AUTORISATION ACCORDEE À L'EXECUTIF POUR REALISER DES VIREMENTS DE CREDITS DANS LE CADRE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal

Vu la délibération n° 27/22 du 9 mai 2022 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés,
AUTORISE LE MAIRE À**

- **PROCEDER**, pour l'exercice 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

- **SIGNER** les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire du SGC d'Erstein pour mise en œuvre.

17/25 TRAVAUX DE TOITURE CLUB HOUSE PETANQUE : approbation projet et demande de subvention

Monsieur Bernard RAULIN, Adjoint au Maire, soumet aux Conseillers un projet de rénovation du toit du bâtiment qui abrite le club de Pétanque. La rénovation n'interviendrait pas sur la totalité de la toiture mais sur les parties qui sont détériorées par l'âge et les conditions climatiques et qui, par ce fait, subissent régulièrement des infiltrations.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide de la Région Grand-Est au titre du pacte des ruralités (montant de l'aide plafonnée à 12 000 € calculée sur la base de 40 000 € de travaux éligibles) ainsi que de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds de Solidarité Territorial (FST).

Entendu les explications données et après débat,

Le Conseil Municipal

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE**

- ✓ **DE VALIDER** l'avant-projet présenté, pour un montant global de 51 252,00 € HT selon un devis établi par l'Entreprise « les Couvreurs Rhénans » de Griesheim-près Molsheim
- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Travaux	51 252,00 € HT	Région Grand Est (pacte des ruralités, aide « coup de pouce »)	12 000,00 €
		CEA 30 % (au titre du FST)	15 375,00 €
		Total aides publiques	27 375,00 €
		Fonds propres	23 877,00 €
TOTAL DEPENSES	51 252,00 € HT	TOTAL RESSOURCES	51 252 ,00 €

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à solliciter les services, la Région Grand Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'obtention des aides publiques, mentionnées dans le plan de financement ci-dessus.
- ✓ **DE CONFIRMER** l'inscription de la totalité des crédits nécessaires au financement de l'opération à la section investissement du budget communal 2025

Les membres du Conseil discutent autour de l'éventualité d'étendre les travaux sur toute la toiture et demandent la consultation d'autres entreprises pour obtenir des devis comparatifs.

18/25 INSTALLATION TOILETTES SECHES AIRE DE JEUX : approbation projet et demande de subvention

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un projet d'installation de toilettes sèches à proximité de l'aire de jeux. L'équipement présenté ne nécessite pas d'alimentation en électricité et ne demande que peu d'entretien.

Il soumet à l'approbation des Conseillers un devis, d'un montant de 26 127,00 € HT, présenté par la Société SANISPHERE et précise que cette installation pourrait faire l'objet en partie d'une subvention de plusieurs instances (Agence de l'eau ADEME, CEA)

Le Conseil Municipal,

Entendu les explications données par Monsieur le Maire
Après débat

Après délibération,

Par 3 voix POUR (Eyder B, Maetz M, Seyfritz AM), 4 ABSTENTIONS (Andric N, Baas R, Blanché E, Meyfroidt O), 8 voix CONTRE

- ✓ **DECIDE** de ne pas réserver une suite favorable au projet présenté et de ne pas installer de toilettes sèches à proximité de l'aire de jeux.

19/25 RESTAURATION DU PUITTS RUE PRINCIPALE : approbation projet et demande de subvention

A la suite des travaux de construction de logements à hauteur du 7 rue Principale il a été mis en lumière l'existence d'un puits en grès des Vosges, qui était autrefois accessible à tous les villageois.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal un projet de restauration de ce puits, incluant la nécessité de réaliser des travaux de réouverture du mur d'enceinte au droit de ce dernier pour le rendre à nouveau public.

Le montant estimé des travaux s'élève à 6 033 € HT. Il précise que les travaux sont susceptibles d'être éligible à une aide de la Région Grand-Est

Entendu les explications données par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Par 10 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Andric N, Baas R, Feibel A, Weber V) et 1 voix CONTRE (Foesser ch)

DECIDE

- ✓ **DE VALIDER** l'avant-projet présenté, pour un montant global de 6 033,00 € HT
- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Travaux ouverture mur (RAUSCHER)	4 480,00 € HT	Région Grand Est (au titre du parc des ruralités)	1 810 €
Travaux puits (serrurerie HEITZ)	1 553,00 € HT	Total aides publiques	1 810 €
		Fonds propres	4 223 €
TOTAL DEPENSES	6 033,00 € HT	TOTAL RESSOURCES	6 033,00 €

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à solliciter les services de l'Etat, la Région Grand Est, pour l'obtention des aides publiques, mentionnées dans le plan de financement ci-dessus.
- ✓ **DE CONFIRMER** l'inscription de la totalité des crédits nécessaires au financement de l'opération à la section investissement du budget communal 2025

20/25 APPROBATION REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU ET MODIFICATION N°2 DU PLU

Le Conseil Municipal, dans l'attente d'informations complémentaires, décide le report de ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

21/25 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR EMPLACEMENT RESERVE RUE DES PRES

Monsieur le Maire informe les Conseillers que dans le cadre d'un projet immobilier sur des parcelles lui appartenant un administré a constaté qu'un emplacement réservé est porté sur 3 parcelles concernées. Cet emplacement réservé constitue une réserve de terrain pour l'aménagement par élargissement à 6,0 mètres d'emprise par voie d'alignement la rue des Prés.

Un courrier de mise en demeure est parvenu à la Commune afin qu'elle fasse part au propriétaire de son intention d'acquérir les terrains.

2 solutions se présentent au Conseil Municipal :

- Renoncer, par délibération, à l'emplacement réservé. Dans ce cas cette renonciation sera acté lors d'une modification de Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Acquérir les parcelles frappées par l'emplacement réservé. Monsieur le Maire précise que l'acquisition des parcelles se ferait au prix d'un terrain constructible

Le Conseil Municipal,

Entendu les explications données par Monsieur le Maire,

Emet les remarques suivantes :

- La non-renonciation à l'emplacement réservé sur les 3 parcelles permettrait à la Commune de relier la rue des Prés au lotissement du Burweg par l'aménagement d'un cheminement piétonnier et cycliste. A cet effet Monsieur le Maire souligne que la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-

Mutzig travaille actuellement sur un projet d'aménagement cyclable permettant de relier le lotissement au village à travers les champs situés au nord du lotissement. Des tractations sont engagées à ce sujet avec différents propriétaires et exploitants de la zone concernée.

- Avant de se prononcer définitivement le Conseil Municipal souhaite que Monsieur le Maire demande d'une part au propriétaire de se prononcer sur un prix de vente et d'autre part prenne attache avec les services des Domaines pour une évaluation de la valeur des terrains.

Ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

22/25 A.S. ALTORF : demande de subvention pour l'organisation de l'étape Bleu Cœur

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération n° 98/09 portant fixation d'un « règlement » d'attribution des subventions communales prise par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009
- Vu** la demande émise par l'Association A.S.Altorf en date du 25 mars 2025 sollicitant l'octroi d'une subvention exceptionnelle destinée à financer une partie de l'opération de solidarité « les Etapes Bleu Cœur » organisée par le club le 11 juillet 2025 en faveur de 2 enfants malades.

Considérant que toute demande de subvention « exceptionnelle » reste soumise à l'appréciation du Conseil Municipal

Après étude de cette demande
Sur proposition de Monsieur le Maire

Après délibération,

Par 12 voix POUR, 1 ABSTENTION (Baas R), 1 non-participation au vote (E Blanché) et 1 voix CONTRE (Foesser Ch)

- ✓ **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400,00 €.
- ✓ **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 65748 du budget primitif 2025

DIVERS

Madame Laurence HOMMEL, adjointe au Maire, apporte les informations suivantes :

- Les travaux de restauration des toitures de l'Eglise ont maintenant démarré avec la dépose des tuiles du clocher ; vont suivre la dépose des abat-sons.
Elle informe les membres du Conseil que les frais en eau et en électricité, faisant l'objet d'un litige avec l'entreprise CHANZY-PARDOUX, détentrice du marché de travaux pour la sécurisation des voûtes vont devoir être payés. Cette position aurait dû être enlevée à la suite d'une erreur survenue dans la procédure administrative du marché.
Madame Agathe LACOUTURE souligne que les éclaircissements donnés quant aux prestations facturées (de l'ordre 5 030 € HT) mais non réalisées, ne sont pas satisfaisantes. La procédure, indiquée dans les différentes pièces du marché, n'a pas été respectée. Les positions non réalisées ne doivent pas être facturées sans justificatif.

Madame Anne-Marie SEYFRITZ, Adjointe au Maire, apporte les informations suivantes :

- le 1^{er} mai prochain un repas à emporter sera à nouveau proposé par la Commune en collaboration avec le restaurant le Bénédictin, l'ancien boulanger M Pierre HELLER et le Conseil de Fabrique pour contribuer au financement des travaux de restauration de l'Eglise St Cyriaque. Au menu : Emincé de volailles avec spaetzle et tarte à la rhubarbe meringuée pour un montant de 16 €. A ce jour, 45

inscriptions sont recensées.

- Mme Lisa SCHWOOB, animatrice de la FDMJC, viendra faire le point sur le fonctionnement de la structure « EDDDA » et de l'adhésion de la Commune d'Ernolsheim-sur Brunche lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.
- Les membres du CCAS se réuniront le 14 avril 2025 pour le vote du budget 2025
- Il a été souligné lors du dernier conseil d'école un problème de sécurité à l'extérieur de l'école. La Commune va faire réaliser des travaux de sécurisation du site par la fermeture à l'arrière avec du grillage rigide et l'installation d'un portail. Le grillage abimé sera remis en état. Il sera également procédé au remplacement du barillet du portail avec réfection des arrêtoirs au sol. Enfin les portillons seront sécurisés par le la tôle pour éviter que les enfants puissent se sauver en enjambant les lattes actuellement en place.
- Les membres du Conseil Municipal des Enfants seront également sollicités aux moments des prochaines manifestations.
- Un atelier « Mémoire en jeu », de 6 séances, est actuellement organisé par un intervenant de l'ABRAPA les mercredis matin à la Dime. Il rencontre un franc succès

Madame Catherine KOPP, Conseillère Municipale, souligne la dangerosité du carrefour entre la rue des Meuniers et la rue Principale. La patte d'oie est régulièrement coupée par les automobilistes. Il est suggéré de mettre en place un panneau avec flèche directionnelle pour sécuriser cette intersection.

Madame Véronique WEBER, Conseillère Municipale, souhaite que soit transmis à l'ensemble des élus un calendrier des manifestations communales de l'année 2025.

La date de l'inauguration du terrain synthétique et de l'aire de jeux, pourtant fixée au 23 mai 2025, n'avait pas encore été communiquée aux élus. Monsieur le Maire précise que le flyer d'invitation est en cours d'élaboration. Une cérémonie de commémoration aura également lieu le 8 mai prochain, les détails seront communiqués prochainement.

Monsieur le Maire apporte des informations suivantes :

- Les travaux étant à présent achevés, il conviendra lors de la prochaine séance de Conseil Municipal, d'acter la participation financière de l'AS Altorf à la réalisation du terrain de football synthétique, par l'approbation d'un don correspondant au montant défini lors d'une précédente séance.
- Un projet de rapprochement du Centre de Première Intervention d'Altorf vers le Centre de Secours Principal de Molsheim a été soumis lors d'une entrevue en Mairie. La Commune a émis un avis défavorable à ce projet.

Monsieur le Maire précise que plusieurs centres alentours sont concernés par le regroupement, que les communes n'auront malheureusement pas le dernier mot et que si le projet devait aboutir, le bâtiment abritant le centre (le corps de garde) reviendra à la Commune.

- La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 12 mai 2025.

Bruno EYDER
Maire d'Altorf



Anne-Marie SEYFRITZ
Secrétaire de séance